

## **EON MOTORS GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration

Au capital de 3.165.838 euros

Siège social : Bâtiment 1 - Ecoparc

Parc d'Activités du Prieuré

04350 MALIJAI

RCS MANOSQUE : 519.453.807

Malijai, le 2 avril 2016

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur, Cher Associé,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale mixte de notre Société qui se tiendra le **jeudi 21 avril 2016 à 10 heures** dans les locaux d'Eon Motors France, Bâtiment n°1, Ecoparc, Parc d'Activités du Prieuré, 04350 MALIJAI, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• **A titre Ordinaire :**

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Sont joints à la présente convocation :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- Le rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Un formulaire de pouvoir.

Les rapports du Commissaire aux comptes vous seront adressés directement par mail dès qu'ils seront disponibles.

Les documents ci-dessus sont, à compter de ce jour, tenus au siège social à la disposition des associés qui peuvent en prendre connaissance ou copie.

Nous vous rappelons qu'à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la Société, trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des actionnaires au siège social. Il sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple, ou par courrier électronique, à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration mentionnant l'identité du mandataire, datés et signés par le mandant peuvent être adressés à la société par tous moyens écrits, notamment par télécopie au +33 484 801 030 ou par courrier électronique à l'adresse [corporate@eon-motors.com](mailto:corporate@eon-motors.com).

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée devront être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec avis de réception. Elles devront parvenir à la société au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède l'Assemblée, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après publication du présent avis. Ces demandes devront être accompagnées de l'attestation d'inscription des titres correspondants.

Nous vous rappelons enfin que les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Président du Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui devront être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, Cher Associé, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a series of overlapping, sweeping lines that extend to the right.